

# **Règlement Tournois Challenge Entreprise**

## **Tennis de Table**

### **Art 1 : Inscription**

Pour participer au « Tournois Challenge Entreprise de Tennis de Table » chaque joueur s'acquittera d'une participation de 5€ par tour.

L'inscription est gratuite pour les personnes dont les entreprises sont partenaires du TTP (voir modalités avec le TTP).

### **Art 2 : Composition d'équipes**

Chaque équipe sera composée de 1 joueur (H ou F) minimum et chaque joueur et joueuses rapporteront des points pour leurs entreprises respectives (voir feuille d'inscription).

Par soirée, le nombre d'inscrit par entreprise sera limité à 6 personnes. L'entreprise peut engager 6 joueurs identiques ou différents chaque vendredi.

Chaque entreprise peut avoir un maximum de 3 joueurs extérieurs à l'entreprise sur la totalité des tournois.

Un mineur sera compté comme représentant de l'entreprise de son responsable.

Un joueur ne pourra appartenir qu'à une seule et même entreprise durant tout le championnat.

### **Art 3 : Formule compétition**

Les joueurs et joueuses seront répartie dans 1 à 4 tableaux suivant le nombre d'inscrit par catégories.

- Les joueurs non classés auront un classement entre joueurs non classés.
- Les joueurs classés auront un classement entre joueurs classés.
- Les joueuses non classées auront un classement entre joueuses non classées.
- Les joueuses classées auront un classement entre joueuses classés.

La formule peut être modifiée en fonction du nombre de participants le jour du tournoi.

Les joueurs seront répartis dans des poules de 3 ou 4 joueurs. Suivra ensuite, un classement intégral par catégories.

En cas d'égalité entre 2 ou plusieurs équipes, le départage se fera au nombre de places obtenu par nombre décroissant : x 1<sup>ère</sup> place, x 2<sup>ème</sup> place, x 3<sup>ème</sup> place... jusqu'à ce qu'il y ait un écart entre les équipes

Les participants ne jouant pas seront tenus d'arbitrer les simples.

### **Art 3 : Lieu et date**

Toutes les rencontres se dérouleront les vendredis soir à partir de 19 heures 30 (possibilité de venir 30' à l'avance pour s'échauffer) dans la salle du Tennis de Table Passageois au complexe St Germes 47520 Le Passage :

- Vendredi 14 juin

#### **Art 4 : Tenue et matériel**

Une tenue sportive sera exigée.  
Le club sera en mesure de prêter des raquettes et des balles.

#### **Art 5 : Assurance**

Le TTP couvre les titulaires d'une licence FFTT et d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du tennis de table en compétition.  
Cependant chaque joueur peut-être couvert par son assurance personnelle ou une assurance de l'entreprise.

#### **Art 8 : Réclamations**

Toute réclamation devra être consignée au dos de la feuille de rencontre et signée par les 2 responsables.

#### **Art 9 : Règles du jeu**

Les règles du jeu sont celle de la FFTT.

#### **Art 11 : Connaissance du règlement**

Le présent règlement doit être porté à la connaissance de tous les joueurs.  
Toute question non prévue dans le règlement sera tranchée par le comité d'organisation.  
Les équipes qui s'engage connaissent et acceptent sans restriction le présent règlement.

#### **Art 12 : Perte et vol**

Le TT Passageois décline toute responsabilité en cas de vols ou pertes dans l'enceinte de la salle.

Le Tennis de Table Passageois